



Commune de
Saillon

Aide financière à la formation

Nous vous informons de la possibilité de bénéficier de cette aide pour les apprenti-es et étudiant-es domicilié-es sur la commune de Saillon.

Conditions pour bénéficier de cette aide provenant de la Municipalité :

- Avoir entre 14 et 25 ans
- Bénéficier d'un subside cantonal d'assurance-maladie (quel que soit le % accordé)

Les demandes pour l'année scolaire **2023/2024** doivent être effectuées auprès de l'administration communale pour le **31 juillet 2024**, au plus tard. (Un formulaire est à votre disposition sur notre site internet ou à nos guichets.) **Une attestation d'étude pour les étudiants ou de travail pour les apprentis doit être jointe au formulaire.**

Administration communale

Rue du Bourg 19 - CH-1913 Saillon - Tél. 027 743 43 00 - info@commune-saillon.ch - www.saillon.ch